

NOM et Prénom du jeune





MAISON DES JEUNES DE BRAINS

**Date de Naissance** 

## **INSCRIPTION MJB** 2025 - 2026

Représentant légal 1 : Mère - Père - Tuteur		
Nom et prénom :		
Adresse : Code postal : Commune :	Le Quotient familial est l'élément de référence pour calculer le coût des activités que pratiquera votre(vos) enfant(s). En l'absence de quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.	
@:	Percevez-vous des prestations familiales ? OUI - NON	
Représentant légal 2 : Mère - Père - Tuteur	Si oui, CAF nº allocataire :	
Nom et prénom :  Adresse :  Code postal :  Commune :  Commune :  Commune :	Si oui, MSA n <sup>o</sup> d'allocataire : Si non, fournir l'avis d'imposition pour le calcul du quotient familial	
1 - Inscrit mon ou mes enfants à la Maison des J	eunes de Brains.	
Tarifs d'adhésion pour l'année 2025 - 2026 : 15 € pour les jeunes du canto 20 € pour les jeunes hors Brai	n de Brains ns	
2 - Déclare avoir une assurance responsabilité civ Organisme :	vile extrascolaire pour mon ou mes enfants à :N° Police	
3 - Décharge la mairie de Brains de toutes resp arriver avant ou après la prise en charge effe	onsabilités en cas d'accident et de vol qui pourraient ective des enfants par les animateurs.	

4 - Autorise la mairie de Brains à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Date: Signature

(Fiche sanitaire de liaison ci-jointe à compléter).



## Règles de Vie



La Maison des Jeunes de BRAINS accueille des jeunes de 11 à 18 ans.

## Tous les mercredis en période scolaire :

11-15 ans: 14h - 16h30 ateliers / 16h30 - 18h30 goûter et accueil libre

## Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires :

11-15 ans : 10h30 -12h30 ateliers proposés par les animateurs

12h30 - 14h déjeuner, chacun apporte son repas (sauf pour les ateliers cuisine) 14h-16h30 ateliers proposés par les animateurs ou activités sur demande des jeunes

16h30 - 18h30 accueil libre et jeux sportifs

15-18 ans : activités et sorties à la demande des jeunes (6 mini.)

De plus, des déjeuners, sorties à la journée, soirées, nuitées et séjours sont organisées avec les jeunes.

Ce que je peux faire (négociable)	Ce que je dois faire (non négociable)
Écouter de la musique	Adhérer pour participer aux activités
<ul> <li>Utiliser les jeux</li> <li>Faire des activités de créativité</li> </ul>	<ul> <li>Nettoyer le matériel après utilisation         (vaisselle, pinceaux, tables)</li> <li>Ranger le matériel, les jeux</li> </ul>
<ul> <li>(cuisine, bricolage, peinture, chant, informatique)</li> <li>Faire mes devoirs</li> <li>Lire</li> </ul>	<ul> <li>Ne pas fumer à l'intérieur de la M.J.</li> <li>Ne pas consommer d'alcool et de</li> </ul>
Faire des projets à court terme     (sorties, mini-camps, séjours)	produits illicites (drogues) dans l'enceinte et aux abords de la M.J.
<ul> <li>Faire des projets à long terme (sportifs, culturels, humanitaires,)</li> <li>Prendre une collation</li> </ul>	<ul><li>Pas de violence</li><li>Respecter les autres</li></ul>
<ul><li>Faire des recherches personnelles</li><li>Utiliser internet</li></ul>	<ul> <li>Respecter le matériel, le mobilier</li> <li>Être attentif à mon vocabulaire</li> <li>Respecter le charte d'utilisation de Facebook et</li> </ul>
Rien faire	<ul> <li>Respecter la charte d'utilisation de Facebook et Instagramme</li> </ul>

Le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les usagers de la structure.

Il prend en compte la réglementation (DSDEN, DASS, SDISS...) et les règles de savoir-vivre en collectivité.

Il contribue au bon fonctionnement de la vie au sein de la Maison des Jeunes.

Le non respect des règles de vie de la Maison des Jeunes sera sanctionné par l'équipe d'animation en concertation avec le jeune.

La directrice de la structure se réserve le droit de toute modification.

Date:

la Directrice les responsables légaux le jeune